

Tissus et Nouveautés

(TISSUES & DRY GOODS)

REVUE MENSUELLE

Publié par la Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co's), 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Main 257. Boîte de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux États-Unis \$1.00, strictement payable d'avance; France et Union Postale, 1.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications simplement comme suit : **TISSUS ET NOUVEAUTÉS, MONTRÉAL, Can.**

Vol. II

FEVRIER, 1901

No 2

UN COMMISSAIRE DU COMMERCE POUR L'ANGLETERRE



Lors de la dernière assemblée régulière du Comité Exécutif de l'Association des Manufacturiers du Canada, M. Geo. H. Hees, de la grande maison Geo. H. Hees, Son & Co., de Toronto, et Président du Comité de Tarif de l'Association, a soumis à la discussion une question de grande importance pour les manufacturiers du Canada, savoir, l'opportunité de solliciter le gouvernement de nommer un commissaire

du commerce en Angleterre.

Dans la discussion M. Hees s'exprima ainsi :

"Je désire appeler l'attention de l'Association des Manufacturiers sur un sujet de grande importance pour tout manufacturier ou exportateur canadien; c'est-à-dire l'opportunité de suggérer au gouvernement la nomination d'un commissaire du commerce en Angleterre sur les mêmes principes que ceux déjà établis pour l'Australie.

"Tout exportateur qui a pu tenter de trouver en Angleterre un marché pour ses articles a éprouvé la nécessité de la création d'un bureau tel que le devrait avoir un commissaire du commerce d'où il pourrait tirer les renseignements qui lui sont nécessaires. Actuellement, il lui faut marcher seul et à l'aveugle, cherchant à tâtons des clients et, après avoir couvert le terrain du mieux possible, force lui est de l'abandonner avec le sentiment qu'il n'a pas accompli ce qu'il aurait pu faire s'il avait eu à sa disposition les facilités telles que celles à obtenir d'un commissaire du commerce dépendant du gouvernement de la Confédération.

"Tous nous savons le splendide développement qu'à pris le commerce entre l'Australie et le Canada et nous pouvons dire en toute sûreté que 75 pour cent au moins des transactions actuelles entre les deux pays sont dus au zèle et à l'énergie de notre commissaire du commerce M. Larke.

"Un bureau établi à Londres, pour en faire le quartier général des exportateurs canadiens où on trouverait tous les renseignements nécessaires aux manufacturiers et à d'autres pour s'adresser des clients en perspective aurait certainement un succès plus grand encore et en proportion de la vaste population de la Mère Patrie."

La nomination d'un commissaire du commerce en Grande-Bretagne, avec bureau principal à Londres serait un pas en avant dans la voie d'une forte augmentation du commerce d'exportation du Canada et serait très bien vue des manufacturiers et producteurs de ce pays.

Le titulaire devra être un Canadien connaissant toutes les parties du pays de l'Atlantique au Pacifique.

"Pour qu'il soit en mesure de travailler utilement, il devra visiter tous les principaux centres de commerce de la Confédération et s'aboucher avec les différentes chambres de commerce et les marchands intéressés aux progrès du commerce canadien.

"Un bureau serait ouvert à Londres il serait entièrement meublé avec des meubles, tapis, etc... manufacturés au Canada et aurait un personnel suffisant pour répondre à toutes les demandes concernant le commerce canadien.

"Londres étant le centre des affaires du monde entier, le commissaire pourrait facilement s'enquérir des facilités et probabilités de commerce entre d'autres pays étrangers et le Canada.

"Il sera du devoir du commissaire de visiter les centres commerciaux de la Grande-Bretagne tels que Liverpool, Manchester, Birmingham, Leeds, Glasgow, Dundee, Aberdeen, Cardiff, Belfast, Dublin, etc... et de se mettre en contact avec les différentes chambres de commerce de ces villes.

"Ce sera le rôle du commissaire de mettre en relations les marchands de la Grande-Bretagne et des autres pays étrangers avec les manufacturiers et les exportateurs du Canada et, dans ce but, un bureau de renseignements bien pourvu sera maintenu, sa fonction sera de fournir toutes les indications voulues concernant les marchés étrangers, les marchandises qui s'y vendent, les besoins des marchés et les noms des principaux acheteurs en Grande-Bretagne et dans les différentes parties du monde. Les marchands étrangers en recevront tous les renseignements désirables sur les marchandises manufacturées ou produites au Canada. Un répertoire pratique des marchands du monde entier sera tenu avec toutes les informations relatives au genre de marchandises qu'ils tiennent et l'indication s'ils sont ou non intéressés dans les marchandises canadiennes. Ces marchands seront mis en relations directes avec les manufacturiers et producteurs canadiens. Ceux qui déjà font commerce de marchandises canadiennes et désirent augmenter leurs affaires par l'adjonction d'autres lignes, de même que ceux qui désirent être renseignés